

DEPARTEMENT DU  
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE  
CLERMONT-FERRAND



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**  
**N° 2024.03.10**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars à 20:00</b> , le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 mars 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	<b>28</b>	
Absents représentés	<b>5</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Valérie BERTHÉOL, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNÉRAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

**Absents représentés :**

Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN  
Philippe ROCHETTE représenté par Martine MÉZONNET  
Francis GAUMY représenté par Christian DURANTIN  
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS  
Aline FAYE représentée par Jean-François MAUME

*Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.*

## BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

**Vu** la note de synthèse présentée à la commission Finances et Vie économique le 11 mars 2024,

**Considérant** que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

**Considérant** que le du budget principal 2024 s'équilibre ainsi :

INTITULÉ	Ch.	BP 2024
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 015 157.06 €</b>
Excédent de Fonct. Repor.	002	1 371 680,06 €
Atténuation de Charges	013	203 000,00 €
Op. d'Ordre Trans. entre Section	042	20 000,00 €
Produits des Services	70	984 000,00 €
Impôts et Taxes	73	675 142,00 €
Fiscalité locale (M57)	731	7430 434.00 €
Dotations et Subventions	74	1 229 976,00 €
Autres produits de gestion courante	75	62 510,00 €
Produits Financiers	76	32 960,00 €
Produits Spécifiques	77	- €
Reprise sur provision	78	5 455,00 €

INTITULÉ	Ch.	BP 2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 015 157.06 €</b>
Charges Générales	011	2 501 293,49 €
Charges de Personnel	012	6 330 000,00 €
Virement à la Section d'Invest.	023	829 635,57€

Op. d'Ordre Transf. entre Sect.	042	490 000,00 €
Dépenses Imprévues	022	
Participations et Subventions	65	712 800,00 €
Charges Financières	66	108 100,00 €
Charges spécifiques	67	5 000,00 €
Dotations provisions	68	6 600,00 €
Atténuations de produits	014	1 031 728.00 €

INTITULÉ	Ch.	BP 2024
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 037 985.20 €</b>
Résultats investissements	001	518 389.56 €
Virement de la Section de Fonct.	021	829 635.57 €
Op. d'Ordre Transf. entre Section	040	490 000,00 €
Op. Patrimoniales	041	
Dotations	10	577 843,09 €
Subv. d'Investissement	13	148 633,55 €
Produits cessions	024	58 000.00 €
Emprunts	16	1 251 489.43 €
Autres immobilisations financières	27	163 994.00 €

INTITULÉ	Ch.	BP 2024
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 037 985.20 €</b>
Déficit Reporté	001	
Op. d'Ordre Transf. entre Section	040	20 000.00 €
Op. Patrimoniales	041	0.00 €
Emprunts et Dettes Assimilées	16	430 000.00 €
Immobilisations Incorporelles	20	496 395.21 €
Subv. d'Équipement Versées	204	343 433.16 €
Immobilisations Corporelles	21	951 703.10 €
Immobilisations en Cours	23	1 496 453.73 €
Dépenses imprévues	020	0.00 €
Dotations	10	
Autres Immob. Financières	27	300 000.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par **22 Voix Pour**, **11 Voix Contre** décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

☞ Section de fonctionnement : 12 015 157.06€

☞ Section d'investissement : 4 037 985.20 €

☞

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

LE MAIRE  
Jean-Paul CUZIN

## VILLE DE BEAUMONT (63)

## Note de synthèse

## BUDGET PRIMITIF 2024

## Budget Principal

INTRODUCTION

Vous trouverez en annexe une présentation générale du budget primitif 2024 de la Ville de Beaumont, faisant apparaître pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le montant proposé pour chaque chapitre.

Le document original du budget de la ville, comprenant l'intégralité des documents et les annexes, est mis à disposition de chacun des groupes d'élus du conseil municipal.

Cette proposition de budget primitif permet de traduire dans les faits, les objectifs et projets présentés lors du rapport d'orientation budgétaire du 15 février 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

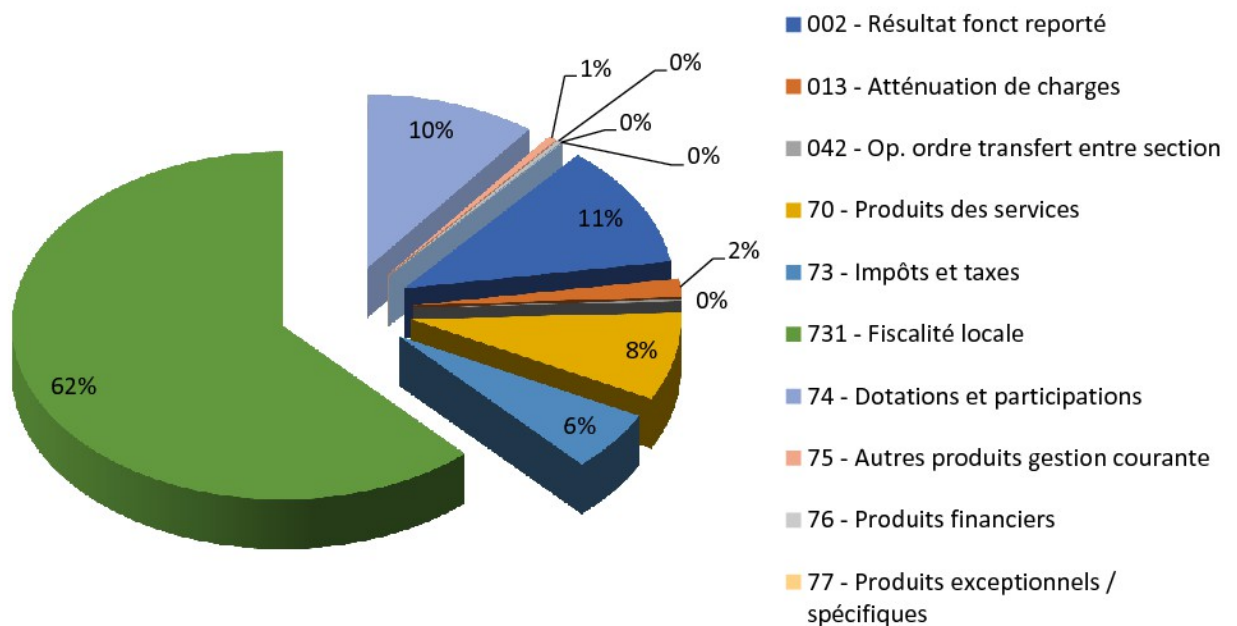
Les prévisions budgétaires ont été étudiées avec les services de façon à ce que celles-ci soient sincères et représentent les besoins prévisionnels de l'année.

**A - Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement en masse se répartissent comme indiqué dans le tableau et le graphique ci-après :

INTITULÉ	Ch.	CREDITS PREVUS 2023	CRÉDITS OUVERTS 2023	BP 2024
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 544 022.46 €</b>	<b>12 994 091.88 €</b>	<b>12 015 157.06 €</b>
Excédent de Fonct. Repor.	002	1 084 333.46 €	1 084 333.46 €	1 371 680,06 €
Atténuation de Charges	013	240 000 €	240 000,00 €	203 000,00 €
Op. d'Ordre Trans. entre Section	042	17 820,00 €	346 900.41 €	20 000,00 €
Produits des Services	70	930 349.00 €	930 349.00 €	984 000,00 €
Impôts et Taxes	73	8 026 092.00 €	8 026 092.00 €	675 142,00 €
Fiscalité locale (M57)	731	-	-	7430 434.00 €
Dotations et Subventions	74	1 144 488.00 €	1 169 488.00 €	1 229 976,00 €
Autres produits de gestion courante	75	54 522.00 €	54 522.00 €	62 510,00 €
Produits Financiers	76	38 418.00 €	38418.00 €	32 960,00 €
Produits Exceptionnels	77	8 000.00 €	1 099 236.00 €	- €
Reprise sur provision	78	0,00 €	4 753.01 €	5 455,00 €

## Section de Fonctionnement - Recette



### Atténuation de charges (013)

Ces montants proviennent essentiellement des remboursements de l'assurance du personnel. Ces recettes sont inscrites au montant de 203 000 € au regard du réalisé 2023.

### Opérations d'ordre transférables entre sections (042)

Les amortissements des subventions sont inscrits dans ce chapitre. La prévision de cette année est issue du logiciel de comptabilité après consolidation du compte administratif et du compte de gestion 2023. Toutefois, des modifications pourront être apportées en cours d'année. En effet, le passage en M57 impose l'amortissement des immobilisations acquises au prorata temporis soit dès leur mise en service en cours d'année N et non plus à compter du 01/01/N+1. De fait, les acquisitions d'immobilisations courant 2024 pourront entraîner la nécessité de revoir les crédits à ce chapitre.

### Produits des services (70)

Ces recettes correspondent à la contribution des usagers des services publics de la commune, au remboursement de la mise à disposition des services à Clermont Auvergne Métropole. Ce chapitre tient compte du réalisé 2023 et des augmentations de fréquentations attendues de certains services notamment liés à la jeunesse.

### Impôts et taxes (73) et Fiscalité Locale (731)

Nouveauté issue de la mise en application de la nomenclature M57, le chapitre 73 est divisé en deux chapitres différents mettant en exergue la fiscalité locale dans les recettes communales.

L'ensemble des deux chapitres présente un total de 8 105 576 € soit une augmentation de 79 484 € par rapport à 2023 (+ 0.99 %)

Le chapitre 731 comprend donc essentiellement le produit des deux taxes foncières (bâti et non bâti) dont les taux resteront inchangés en 2023. En tenant compte d'une prévision d'évolution physique des bases et anticipant une revalorisation forfaitaire législative de 2%, les contributions directes (73111) attendues s'élèvent à 6 910 934 € en augmentation par rapport à 2023.

Ce chapitre enregistre également les produits de la taxe additionnelle sur les droits de mutations à titre onéreux. Prenant acte du réalisé 2023 et du ralentissement des cessions sur le plan national, la prévision retenue est de 280 000 € soit une baisse de 50 000 € par rapport à 2023 (-15.15%)

Le chapitre 73 – Impôts et taxes est inchangé par rapport à 2023.

La dotation de solidarité de Clermont Auvergne Métropole (73212) est reconduite à hauteur de 659 K€.

Le FNGIR (Fond National de garanti individuel des ressources) est reconduit pour 15 800 €

#### **Dotations et subventions (74)**

Ce chapitre est principalement composé de la Dotation Générale de Fonctionnement (7411), estimée en diminution par rapport à 2023, principalement due à la péréquation entre collectivités. Avec une baisse de 4%, le montant prévisionnel se positionne à 600 000 €

Les autres participations proviennent principalement de la participation de la CAF au fonctionnement des multi-accueils, de la crèche familiale et du centre de loisirs. Des compensations étatiques en matière d'exonération de droit commun sur les impôts locaux ainsi que la dotation pour les titres sécurisés. (7478, 7484 et 7485).

#### **Autres produits de gestion courante (75)**

Ces recettes proviennent de la location des bâtiments et logements communaux ainsi que des studios du Tremplin. L'affectation d'un logement de l'immeuble au 6 rue maréchal foch en tant que logement d'urgence induit la suppression des loyers issus de la location de ce bien. Toutefois, ce chapitre est en légère augmentation puisqu'il tient compte des loyers perçus des logements des instituteurs. (Cf. Conseil Municipal du 13 décembre 2022).

Depuis le 01/01/2024, les charges locatives sont enregistrés dans ce chapitre et non plus dans le chapitre 70. Les crédits ont été adaptés en fonction.

#### **Produits financiers (76)**

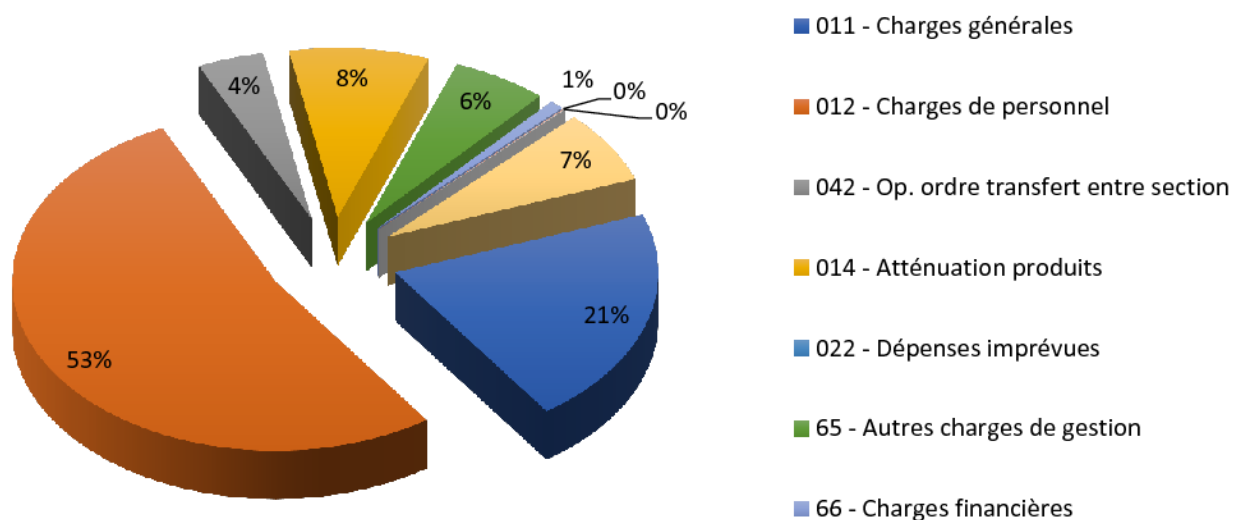
Le remboursement des intérêts de la dette dû par Clermont Auvergne Métropole s'élève à 38 K€.

## B - Dépenses de fonctionnement

Le tableau et le graphique ci-après représentent les chapitres des dépenses de cette section. Comme les recettes, les principales opérations d'ordre sont rassemblées dans le chapitre 042.

INTITULÉ	Ch.	CREDITS PREVUS 2023	CRÉDITS OUVERTS 2023	BP 2024
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 544 022.46 €</b>	<b>12 994 091.88 €</b>	<b>12 015 157.06 €</b>
Charges Générales	011	2 252 497,20 €	2 441 186.92€	2 501 293,49 €
Charges de Personnel	012	5 985 335,00 €	5 985 335.00 €	6 330 000,00 €
Virement à la Section d'Invest.	023	915 990.26 €	692 053.55 €	829 635.57 €
Op. d'Ordre Transf. entre Sect.	042	450 000.00 €	1 910 316.41 €	490 000,00 €
Dépenses Imprévues	022	0,00 €	0,00 €	
Participations et Subventions	65	751 472.00 €	776 472.00 €	712 800,00 €
Charges Financières	66	121 500.00 €	121 500.00 €	108 100,00 €
Charges Exceptionnelles	67	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Dotations provisions	68	5 500.00	5 500.00 €	6 600,00 €
Atténuations de produits	014	1 056 728.00 €	1 056 728.00 €	1 031 728.00 €

### Section de Fonctionnement - Dépense



#### Charges générales (011)

Les dépenses à caractère général seront en hausse par rapport aux prévisions 2023. Ceci s'explique, comme présenté dans le rapport d'orientations budgétaires à la fois par la hausse des coûts de l'énergie, la baisse du niveau de compensation par l'Etat (amortisseur électricité ...) ainsi que l'inflation. Cette hausse est prévisionnelle car il est difficile de prévoir les tendances exactes sur l'année 2024. Les services ont été sollicités afin d'anticiper au mieux leur besoins et de chercher avant tout à financer les actions nouvelles grâce à des économies issues d'un changement d'organisation ou en prenant acte du réalisé 2023. In fine, l'évolution est contenue + 60 K € soit 2.46% d'augmentation



### **Charges de personnel (012)**

Les charges du personnel sont réajustées à l'exécution 2023 grâce à un pilotage fin de la masse salariale et une dynamique de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences. Elles prennent en compte, l'ajout de 5 points d'indice sur toutes les grilles indiciaires de la FPT ainsi qu'une possible évolution du point d'indice courant 2024 (estimée en année pleine).

### **Atténuation de produits (014)**

Ce chapitre correspond au reversement et à la pénalité de carence que la commune doit au titre de la loi SRU qui est estimée à 30 K€ pour 2024, à l'attribution de compensation due à Clermont Auvergne Métropole au titre des transferts de charges et de l'adhésion aux services communs, montant estimé pour 2024 à 950 725€, et au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales estimé à 50 K€.

### **Opérations d'ordre transférables entre section (042)**

Ce chapitre correspond aux amortissements des immobilisations qui s'élèvent à 490 K€.

### **Autres charges de gestion courante (65)**

Ce chapitre comprend la subvention versée au CCAS dont le résultat excédentaire de 2023 justifie le maintien du niveau de la subvention de fonctionnement à 165 K€.

L'enveloppe budgétaire consacrée aux associations s'élève à 270 000 € cette année dont 248 034 € sont d'ores et déjà attribués.

Les indemnités des élus, qui restent inchangées, sont également prévues dans ce chapitre.

### **Charges financières (66)**

Ce chapitre comporte les frais liés aux remboursements des intérêts d'emprunts ajustés à l'encours existant.

Ce chapitre intègre également une prévision des frais de portage à rembourser à l'EPF AUVERGNE.

### **Autofinancement (023)**

Grâce à la reprise des résultats du compte administratif 2023 au budget primitif, et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 835 235.57 €.

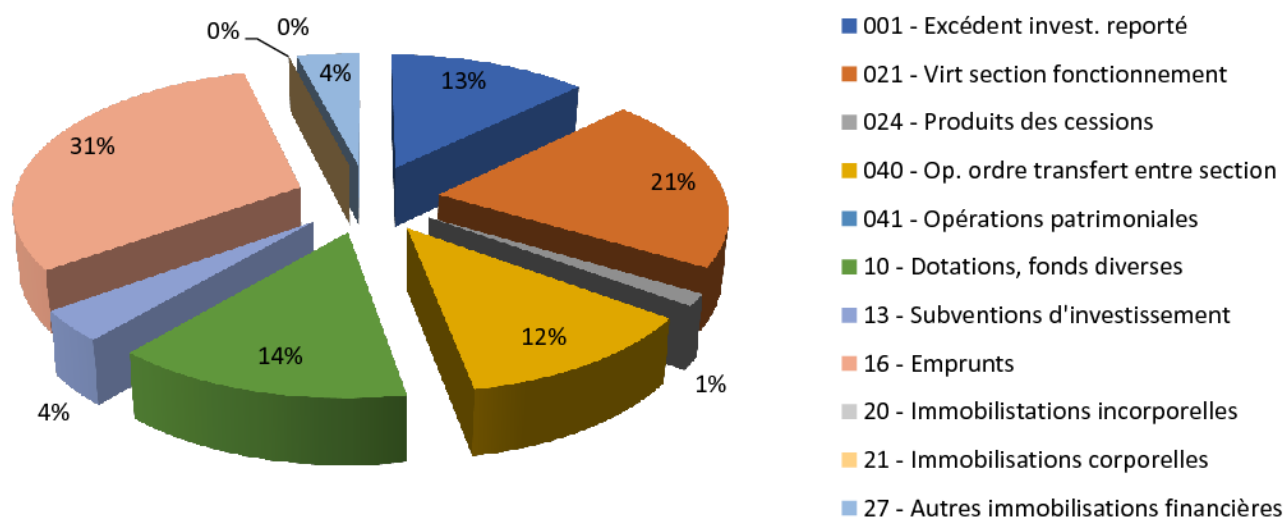
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Avec un budget résolument orienté en faveur de la Jeunesse, la Commune poursuivra en 2024 les dépenses prévues au Plan pluriannuel d'investissement avec notamment la procédure de sélection pour le marché de performance énergétique concernant la rénovation du groupe scolaire Jean Zay et le démarrage des travaux. Les dépenses d'investissement ne négligeront aucune population et permettront de maintenir la qualité de vie et d'augmenter le niveau des services offerts aux usagers.

**A - Recettes d'investissement**

Le tableau et le graphique ci-après présentent les recettes d'investissement :

INTITULÉ	Ch.	CREDITS PREVUS 2023	CRÉDITS OUVERTS 2022	BP 2024
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 907 179.89 €</b>	<b>8 052 323.59 €</b>	<b>4 037 985.20 €</b>
Résultats investissements	001	550 122.86 €	550 122.86 €	518 389.56 €
Virement de la Section de Fonct.	021	915 990.26 €	692 053.55 €	829 635.57
Op. d'Ordre Transf. entre Section	040	450 000.00 €	1 910 316.41 €	490 000,00 €
Op. Patrimoniales	041	1 968 500.00 €	1 968 500.00 €	
Dotations	10	518 408.57 €	518 408.57 €	577 843,09 €
Subvention d'Investissement	13	45 395.20 €	45 395.20 €	148 633,55 €
Produits des cessions	024	3 297 000.00 €	2 205 764.00 €	58 000.00 €
Emprunts	16	0.00 €	0,00 €	1 251 489.43€
Autres immobilisations financières	27	161 763.00 €	161 763.00 €	163 994.00 €

**Section d'Investissement - Recettes**

**Opérations d'ordre transférables entre section (040)**

Ce chapitre correspond aux amortissements des immobilisations qui s'élève à 150 K€.

### Produits des cessions (024)

Ce chapitre présente les recettes attendues des cessions d'éléments du patrimoine dont la perception est certaine.

### Dotations, fonds divers et réserves (10)

Ce chapitre regroupe les recettes du fonds de compensation de la TVA (10222), la taxe d'aménagement (10226) estimés respectivement à 100 K€ (2022 et 2023) et 50 K€, ainsi que l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (1068) d'un montant de 427 843.09 €.

### Subventions d'investissement (13)

Seules les subventions d'équipement accordées sont inscrites.

Pour 2024, figurera la somme de 30 793.55 € apparaîtra au titre des Restes à Réaliser 2023 auxquels s'ajouteront une somme correspondant à 30 % d'acompte des subventions perçues pour l'opération Jean Zay au titre du budget 2023.

### Recours à l'emprunt (16)

Ainsi que ceci fut évoqué pendant le ROB 2024, un recours à l'emprunt théorique maximal de 1 251 K€ est anticipé. Ce montant sera ajusté fin d'année au regard du CA prévisionnel.

### Autres immobilisations financières (27)

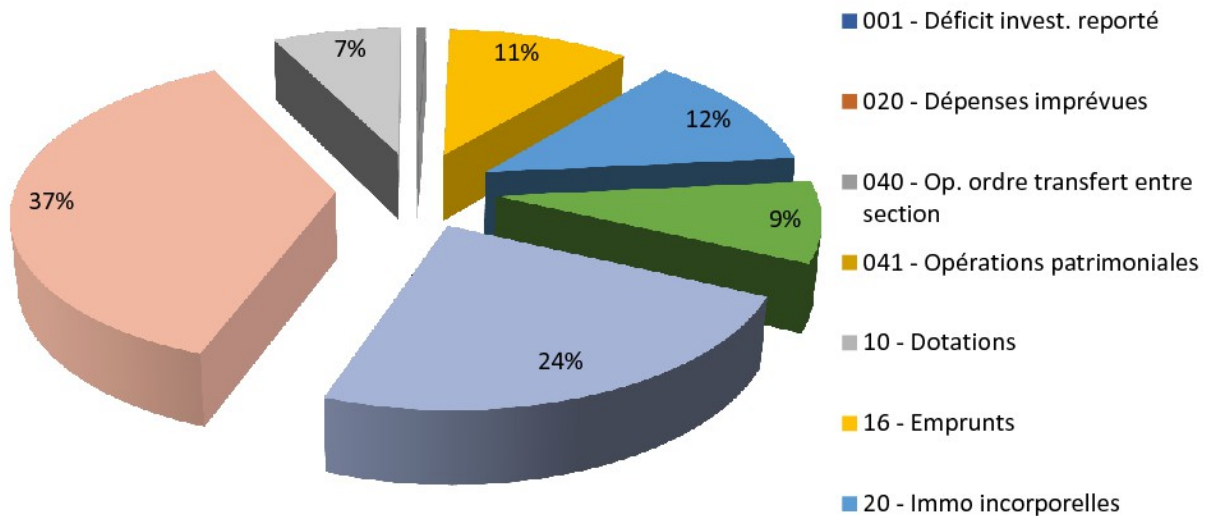
Le remboursement du capital de la dette reversé par Clermont Auvergne Métropole s'élève à 163 K€ pour l'année 2023.

## B - Dépenses d'investissement

Le tableau et le graphique ci-après présentent les principales dépenses d'investissement :

INTITULÉ	Ch.	CREDITS PREVUS 2022	CRÉDITS OUVERTS 2023	BP 2024
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 907 179,89 €</b>	<b>8 052 323.59 €</b>	<b>4 037 985.20 €</b>
Déficit Reporté	001			
Op. d'Ordre Transf. entre Section	040	17 820,00 €	346 900.41 €	20 000.00 €
Op. Patrimoniales	041	1 968 500,00 €	1 968 500.00 €	0.00 €
Emprunts et Dettes Assimilées	16	425 500,00 €	425 500.00 €	430 000.00 €
Immobilisations Incorporelles	20	736 358,30 €	726 358.30 €	496 395.21 €
Subv. d'Équipement Versées	204	181 021,00 €	346 021.00 €	343 433.16 €
Immobilisations Corporelles	21	3 915 490,87 €	3 787 843.88 €	951 703.10 €
Immobilisations en Cours	23		0,00 €	1 496 453.73 €
Dépenses imprévues	020	212 489,72 €	700.00 €	0.00 €
Dotations	10		500,00 €	
Autres Immob. Financières	27	450 000,00 €	450 000 €	300 000.00 €

## Section d'Investissement - Dépense



### Opérations d'ordre transférables entre sections (040)

Les amortissements des subventions sont inscrits dans ce chapitre.

### Emprunts et dettes assimilées (16)

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 430 K€.

### Immobilisations incorporelles (20) corporelles (21) et en cours (23).

Ces chapitres regroupent les grandes orientations envisagées pour 2024 :

**Au titre de la rénovation du Groupe Scolaire Jean Zay** figureront notamment :

- 144 200 € d'étude, AMO et contrôle SPS
- 1 200 000 € de travaux.

**En faveur de la Jeunesse et de la petite enfance** figureront notamment :

- 115 000 € pour l'aménagement d'un espace jeune dans le local « Espace Limagne »
- 18 000 € d'équipements pour les écoles, les classes et les services à la petite enfance
- 10 000 € pour l'aménagement du self participatif de la maternelle du Masage.
- 25 000 € pour l'installation d'une climatisation au multi accueil du Masage.

**Au titre de la politique culturelle** figurera un projet d'équipement du tremplin au titre de la diversification de sa programmation et le respect des normes inhérentes à ce type d'équipement pour 134 000 €

**Au titre de la politique d'aménagement urbain et cadre de vie** figureront notamment :

- 75 000 € pour le développement du réseau de vidéo protection sur 2024 (cf. AP/CP).
- 22 000 € pour les plantations d'arbres et arbustes
- 30 000 € pour des travaux de sécurisation sis rue des roches
- 25 000 € pour la création d'un WC public sis Maison de l'Europe.
- 12 000 € pour la gestion de l'Espace naturel Sensible de la Chataigneraie.

**Au titre de la politique d'aménagement des équipements sportifs** figureront notamment :

- 10 000 € pour la reprise d'étanchéité de vestiaire au gymnase de l'Artière.

**Au titre de la politique rénovation énergétique et transition écologique** figureront notamment :

- 12 500 € au titre des Audits liés au Décret Tertiaire.
- 20 000 € pour un appel à manifestation d'intérêt en vue d'installer des panneaux PV
- Le volet transition énergétique de la rénovation Jean Zay dont le montant sera connu après sélection du candidat.

**Au titre de la modernisation des services** figureront notamment :

- 5 000 € pour l'acquisition d'une imprimante tracer
- Plus de 20 000 € d'équipement des services techniques et espaces verts.
- 600 € pour l'acquisition un complément au progiciel de gestion du Conseil municipal permettant de dématérialiser les documents aux conseillers municipaux.

**Subventions d'équipement versées (204)**

Ce chapitre comprend l'Attribution de Compensation d'Investissement d'un montant de 106 K€ versée à Clermont Auvergne Métropole.

5 000 € sont renouvelés dans le cadre de la subvention d'équipement aux particuliers se portant acquéreurs de récupérateurs d'eaux de pluie ou de dispositif hydro économes.

**Autres immobilisations financières (27)**

Les charges financières dues à l'EPF SMAF dans le cadre des acquisitions foncières faites pour le compte de la commune sont inscrites dans ce chapitre et s'élève à 300 K€.

**Restes à réaliser 2023**

Le budget 2024 est construit en reprenant la somme de 977 026.20 € de RAR 2023.

**ZOOM SUR LES AP/CP :**

Ainsi que cela fut annoncé dans le ROB 2024, le projet de budget qui vous est envoyé est construit avec la création de 4 AP/CP permettant de voter des enveloppes globales d'investissement (Autorisation de programme dites « AP ») et leur déclinaison en fonction des exercices du budget (Crédits de paiements dits « CP »).

Lors du conseil municipal seront soumis au vote la création de ces 4 AP/CP qui à ce jour se définissent ainsi :

<b>Acq. Pour Chemin vert / Chataigneraie = 45 000 €</b>		
2024	2025	2026
15 000 €	15 000 €	15 000 €

<b>Gestion de l'ENS de la Chataigneraie = 36 000 €</b>		
2024	2025	2026
12 000 €	12 000 €	12 000 €

<b>Schéma de vidéo protection = 115 000 €</b>		
2024	2025	2026
75 000 €	20 000 €	20 000 €

**Rénovation du Groupe Scolaire Jean Zay = 11 874 600 €**

2024	2025	2026	2027
1 344 200 €	4 350 000 €	3 350 000 €	2 829 800 €

\*L'AP/CP Jean Zay devra faire l'objet d'une redéfinition en fonction de l'offre qui sera retenue le 03 avril 2024.

**CONCLUSION**

Sur fond de transition vers la nomenclature comptable M57, le budget primitif 2024 est orienté vers la jeunesse. Il est le résultat d'une nécessaire maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement due à l'augmentation des dépenses d'énergie (liée à la baisse des compensations apportées par l'Etat) ainsi qu'à l'inflation. Par une forte implication des services dans la recherche d'économie de fonctionnement, il relève le défi de la mise en place des politiques publiques définies dans le projet de mandat pour une ville plus harmonieuse dans son aménagement urbain et sachant offrir des services de proximité et de qualité à toute la population.

L'atteinte des objectifs politiques fixés par le mandat 2020-2026, dans un contexte économique extrêmement fluctuant, nécessite un pilotage financier prudent. Pour ce faire, la collectivité se dote d'un outil de gestion pluriannuelle des investissements avec les AP/CP.

La note de synthèse et le projet de délibération ont été présentés à la commission Finances et Vie économique du 11 mars 2024

Dès lors Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent, aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 12 015 157.06€
- Section d'investissement : 4 037 985.20 €